Ministère del Education Nationale

## République Trançaise

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites, Perspectives et Paysages

Bureau des Sites naturels et Paysages

> Seine-&-Cise Taverny Frairie de Montubois

Talais Royal, le

ARRETE

Yu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis de la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 19 Juillet 1945

## Arrête

Article ler. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de Seine-et-Cise l'ensemble formé par la prairie de Montubois, commune de Taverny et la partie du chemin communal de Frépillon à Montubois ouvrant perspective sur la vallée de l'Oise.

Parcelle cadastrale visée: nº48 de la Section A de Taverny et chemin communal de Frépillon à Montubois, sis sur la commune de Bessancourt, de la limite commune entre Frépillon et Taverny au carrefour de Montubois d'autre part.

Article 2.-Le present arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archivés de la Préfecture, au Maire de la commune de Taverny et au propriétaire intéressé don't le nom est mentionné sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

PARIS, le 1 9 00TO 1945

Par délégation, Le Directeur général de l'Architecture

: R DANIS